



Les autorisations d'urbanisme : délais, régularisations, affichages etc

Conseils pratiques publié le **09/01/2025**, vu **221 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les autorisations d'urbanisme : délais, recours, régularisations, affichages, assurances, aide juridictionnelle, préfet etc

"[LA VIDEO DE LA SEMAINE] À quel moment peut-on être assuré qu'une autorisation d'urbanisme est devenue définitive ?

La réponse est simple dans le principe : lorsque les délais de recours et de retrait sont expirés ! Le délai contentieux est de deux mois ; il démarre à compter du premier jour de l'affichage de l'autorisation sur le terrain. C'est là que les difficultés sont susceptibles de surgir. [...]"

SOURCE ET DE PLUS : vidéo de 8 minutes :

https://www.efl.fr/actualite/actu_f6d80351a-9033-4106-957d-a0359abf2bfc

DE PLUS :

"Urbanisme : quelle est la durée de validité d'une autorisation ?

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir ou non opposition à une déclaration préalable de travaux). Sa durée de validité est de 3 ans. Une prolongation est possible. Nous vous présentons la réglementation."

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2082>

DE PLUS ET ENFIN :

<https://blog.landot-avocats.net/2023/04/19/en-cas-de-contentieux-a-partir-de-quand-le-delai-de-validite-dune-autorisation-durbanisme-reprend-t-il-son-cours/>

<https://www.urbanista-avocat.com/la-regularisation-des-constructions-realisees-avec-ou-sans-autorisations-durbanisme/>